

## Comment se construit un Parcours préparatoire au professorat des écoles...

14-18 minutes

---

24 PPPE vont connaître leur première rentrée en septembre 2021. Le PPPE est un nouveau parcours, de grade licence, co-construit par des binômes lycée-université. Chacun d'entre eux bénéficie d'une grande liberté : si l'enseignement dispensé en lycée est commun à l'ensemble des parcours, celui en université dépendra de la majeure de licence. Au sein de l'académie de Versailles, le lycée Alfred-Kastler (Cergy) et l'université CY Cergy Paris portent le projet, accompagné par l'Inspé. Leurs équipes ont fait part à AEF info de leurs réflexions ainsi que les difficultés rencontrées.

L'expérimentation prend forme. Un peu plus de six mois après les résultats d'un AMI (1) lancé en octobre 2020 ([lire sur AEF ici](#)), les porteurs des 24 PPPE sont en train de rendre leur copie au MENJS et au MESRI. L'objectif à présent : procéder aux derniers ajustements durant l'été, avant la première rentrée en septembre 2021. Un PPPE est une nouvelle offre de formation, de grade licence, co-portée par un lycée et une université d'une même académie. Destinée à diversifier les voies d'accès pour intégrer un master Meef premier degré, la formation s'articule autour d'une maquette hybride avec "une architecture type CPGE couplée à une formation à l'université conduite simultanément", selon le cahier des charges ([lire sur AEF info](#)). Pour rappel, Mark Sherringham, IGÉSR chargé de mission auprès du MENJS et du MESRI, est celui qui a esquissé les contours de ces futurs parcours.

Chaque PPPE est unique. L'enseignement en lycée bénéficie d'un cadrage national, dont les modalités ont été diffusées en février 2021. En revanche, la partie en université dépend de la majeure de licence (lettres, mathématiques, sciences de l'éducation...). L'implication d'un Inspé dans le projet se fait au cas par cas. Afin de donner un exemple de construction de ce nouveau

parcours, AEF info s'est adressé à trois acteurs de l'un des deux PPPE de l'académie de Versailles, adossé à une licence de lettres modernes : le lycée Alfred-Kastler (Cergy, académie de Versailles), l'UFR LSH de l'université CY Cergy Paris et l'Inspé de l'académie de Versailles.

Le trio n'a pas encore envoyé la copie finale au MESRI et au MENJ, donc certaines questions demeurent en suspend.



Christophe Buatois, proviseur du lycée Alfred-Kastler et maire de la commune de Nesles-la-Vallée (Val d'Oise)

| *Droits réservés - DR*

Deux mondes différents se rencontrent

Les co-porteurs du PPPE ont hésité entre l'adosser à une licence de Mathématiques ou de Lettres modernes. La décision s'est finalement portée sur Lettres modernes. "Cela nous a paru difficile de respecter le cahier des charges et d'acquérir toutes les compétences d'une licence de Mathématiques normales", explique Patrick Courilleau, VP Formation et vie étudiante de CY Cergy Paris Université.

Mais avant de parler du contenu, les co-porteurs d'un PPPE doivent surmonter une première difficulté : leurs univers ne sont

pas structurés de la même façon. L'université décline son année en semestres là où le lycée se structure autour de trimestres. Les dates des vacances sont différentes. Le rythme hebdomadaire est identique d'une semaine à l'autre au lycée et bien plus volatile à l'université. "C'est vrai qu'au début, nous avons eu du mal. Au lycée, nous raisonnons en termes de 'deux heures de français par semaine'. À l'université, ils raisonnent en termes de 'il faut cinq TD et cours pour leur enseigner ceci'", explique Christophe Buatois, proviseur du lycée Alfred-Kastler et maire de la commune de Nesles-la-Vallée (Val d'Oise). La perspective de voir arriver des ex-lycéens n'inquiète pas le lycée, qui accueille déjà plusieurs classes préparatoires et des étudiants en BTS.

Les réunions se sont donc multipliées, au fil des mois, pour construire les calendriers, améliorer la compréhension entre les deux univers afin de construire l'offre commune, tout en respectant le cahier des charges. Dans leur lettre d'intention, les trois établissements (Inspé, lycée et université) mettent aussi en avant leur proximité géographique : 20 minutes à pieds les uns des autres. Un point important quand on sait que les étudiants vont souvent faire la navette entre les différents établissements.

"L'académie de Versailles est l'une de celles qui ont le plus besoin d'enseignants, avec Créteil. Ce PPPE est une nouvelle voie possible, qui en plus permet de former les étudiants assez tôt. C'est très positif", s'enthousiasme Eric de Saint-Léger, directeur de l'Inspé de Versailles.

Une bonne première campagne sur Parcoursup

D'après les chiffres communiqués par Patrick Courilleau, 242 personnes ont candidaté sur Parcoursup pour intégrer la première promotion (30 places). Parmi eux, 148 candidats sont issus de bac généraux, "avec une trentaine de bacheliers technologiques". Une première campagne positive pour l'universitaire, qui remarque néanmoins que ce PPPE a drainé des candidatures de la licence de Lettres moderne classique : - 25 % de candidatures par rapport à l'an dernier. Des chiffres qui ne l'ont pas étonné. La lettre d'intention de 2020 mettait déjà en avant l'existence d'un "vivier étudiant" pour le nouveau PPPE, avec de nombreux étudiants de Cergy exprimant le souhait de "passer les concours de professeur des écoles et s'orientent vers le master Meef 1 de l'Inspé".

Un "logiciel d'aide à la décision" donne un classement des candidatures. Ensuite, des enseignants du lycée et de l'université procèdent à un "recalibrage", comme l'exprime Christophe Buatois, afin de choisir quels candidats appeler. L'Inspé aimerait être également impliquée à cette phase, mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Côté université, les effectifs étudiants du PPPE sont comptés sur la capacité globale de la licence générale de Lettres modernes : 115 étudiants en licence générale et 30 en PPPE, contre 135 places en licence générale l'an dernier. Pas de quoi inquiéter Patrick Courilleau, qui explique que la licence de Lettres modernes de CY Cergy Paris "n'est pas du tout en tension".

### **Quels moyens en plus pour les établissements porteurs d'un PPPE ?**

Le proviseur du lycée Alfred-Kastler confirme à AEF info ce qu'avait annoncé le MENJS : les lycées accueillant un PPPE devraient recevoir des moyens en plus, à savoir "une enveloppe d'heures", qui devrait correspondre à 26 heures par semaine. Côté université, l'enveloppe sera en euros, pour l'UFR LSH. "Un étudiant en PPPE va nous coûter moins cher qu'un étudiant de lettres normal, vu qu'il passera la moitié de sa scolarité au lycée", explique Patrick Courilleau.,

En revanche, l'Inspé ne recevra rien. "Pour la première année, cette expérimentation est gérable. C'est une première promotion de 30 étudiants. Mais la problématique des moyens va se poser à partir de la 3e, voire 2e année, quand il y aura plusieurs promotions", explique Eric de Saint-Léger. D'autant que les Inspé vont entrer, dès la rentrée 2021, dans le dur de la réforme du master Meef, avec une année de transition qui s'annonce compliquée ([lire sur AEF info](#)).





Construire un programme efficace et éviter les doublons

Le temps d'enseignement entre le lycée et l'université se répartira ainsi : 75 % du temps au lycée et 25 % du temps à l'université en première année, du 50-50 en deuxième année, et enfin 75 % du temps à l'université et 25 % au lycée en troisième année. Le lycée va dispenser une large palette de disciplines tout au long des trois années : français, mathématiques, philosophie morale et politique, EPS, histoire-géographie, sciences et technologie, langue vivante, art plastique et éducation musicale. Avec, en plus, trois heures par semaine "d'accompagnement individualisé".

Entre l'annonce des lauréats de l'AMI et le rendu des programmes aux ministères en juin, les porteurs ont eu six mois pour intégralement construire une nouvelle licence et il a fallu parer au plus urgent, la L1. Cette palette d'enseignements généralistes délivrés au lycée est une contrainte et, paradoxalement, un véritable souffle d'air pour l'UFR LSH, qui doit répondre à une problématique majeure : comment délivrer, avec seulement 50 % du temps d'enseignement sur trois ans, l'ensemble des compétences primordiales pour justifier de délivrer une véritable licence de Lettres modernes ?

Hélène Manuelian, directrice de la composante UFR LSH de l'université CY Cergy Paris, indique qu'il a fallu "mettre l'accent sur les contenus qui doivent impérativement être acquis" en première année. "Avoir 25 % du temps en première année, ce n'est pas beaucoup, c'est vrai. Mais je n'ai pas eu la sensation d'amputer gravement la licence de Lettres modernes. La L1 classique est, à l'université, assez généraliste, avec des options (anglais, mineurs...) et d'autres ouvertures. Cela ne va pas être le cas avec le PPPE." *Exit* donc les cours de langue et autres enseignements non-disciplinaires.

"Petits arrangements" entre établissements

Les étudiants vont passer, en L1, 27 heures par semaine au lycée

et 6 heures à l'université (trois demi-journées par semaine). Ce temps à l'université sera découpé en TD (atelier d'écriture, méthode...) et un unique cours magistral partagé avec les autres L1 de Lettres modernes (Histoire littéraire du XIXe siècle). Créer ces groupes de TD et faire concorder les calendriers n'est pas une mince affaire. "Je peux m'inscrire au championnat du monde de Tetris", plaisante Hélène Manuelian, qui parle d'un "travail d'harmonisation" pour construire le programme et éviter les "redites" entre les enseignements du lycée et ceux de l'université.

Quitte à procéder à quelques petits arrangements entre établissements consentants. Par exemple, le français enseigné au lycée comprendra la maîtrise de la grammaire, du lexique, etc. Il aurait aussi dû inclure des ateliers d'écritures, mais c'est finalement l'université qui s'en chargera, l'écriture créative étant l'une des spécialités de l'université. "Si l'on peut apporter des bras compétents, cela me semble important de mutualiser nos forces", estime Hélène Manuelian.

En retour, le lycée compte s'occuper de cours qui auraient dû se dérouler à l'université. De plus, le lycée devrait initier, en première année, un parcours artistique et culturel pour les étudiants (visites de musées, participer à des ateliers, voir des pièces de théâtre...). Christophe Buatois va solliciter des moyens auprès du rectorat et espère que l'université prendra le relais les années suivantes.

Avec le temps de présence à l'université de plus en plus important au fil de la L2 et de la L3, l'UFR LSH va moins avoir besoin de rogner sur ses programmes. "En L3, les deux-tiers de notre maquette de licence générale pourront être utilisés", affirme Hélène Manuelian. De la gymnastique intellectuelle est quand même à prévoir. Avec le cadrage national pour la partie lycée, certaines compétences vont être enseignées en L2 au lieu de la L3, et vice-versa.



Éric de Saint Léger, directeur de l'Inspé de Versailles.

| *Droits réservés - DR*

La place de l'Inspé et l'organisation des stages

L'Inspé de Versailles est impliqué dans le projet porté par les établissements de Cergy, mais aussi de Nanterre. Ce n'est pas le cas de tous les PPPE (cf. encadré). Sur la première année, avec le lycée Kastler, l'Inspé de Versailles va disposer de 18h par semestre pour enseigner autour de la connaissance du métier. Au premier semestre, par exemple, seront abordés la connaissance du système éducatif, approche psychologique de l'enfant, questions éducatives contemporaines... Le lycée devrait aussi lui allouer un peu du temps : sur les 3 heures par semaine d'accompagnement individualisé, 1 heure devrait être consacrée à l'Inspé afin d'assurer un accompagnement du stage, soit 21 heures tout au long de l'année. Eric de Saint-Léger, le directeur de l'Inspé de Versailles, rappelle la forte "expertise" de l'Inspé sur les stages. Il reconnaît qu'il aurait aimé que son établissement ait plus de temps alloué et espère pouvoir "doubler ce temps dès la L2".

L'organisation des stages est, elle-aussi, un casse-tête : 3 semaines d'observation en L1 en école, 3 semaines d'observation

et de pratique accompagnée avec rapport en L2, et enfin 4 semaines minimum de mobilité à l'étranger en L3. La principale question que le lycée, l'université et l'Inspé doivent trancher étant : stages massés ou filés ? Au début, l'Inspé et le lycée plaident pour un stage filé, à raison d'une demi-journée par semaine tout au long de l'année, "pour faciliter le retour avec les étudiants", explique Eric de Saint-Léger. Selon lui, une décision dans ce sens nécessiterait de travailler avec le rectorat sur les "berceaux de stages proches de chez l'étudiant". Finalement, à cause de la complexité liée à l'organisation des emplois du temps, les périodes de stage d'observation en L1 seront organisées ainsi : trois fois une semaine, répartie dans des "périodes creuses du second semestre", indique Christophe Buatois. Il espère que le "filé" pourra faire son entrée en L2 l'année suivante.

### **Une implication des Inspé au cas par cas**

Tous les PPPE n'ont pas un Inspé impliqué dans le projet. La décision se fait au cas par cas, en fonction des décisions prises par l'université et le lycée. Un point de tension, plusieurs fois soulevé, notamment par les syndicats lors de la présentation du cahier des charges du cursus, pendant le Cneser d'octobre 2020, qui ne portait nulle mention des Inspé ([lire sur AEF info](#)). La CPU a répété plusieurs fois, à travers notamment les voix des vice-présidents François Germinet et Guillaume Gellé, être favorable à l'implication des Inspé dans le dispositif. De son côté, le réseau des Inspé est lui aussi favorable pour être impliqué.

### **Évaluation et passerelles avec les autres formations**

Pour l'heure, l'évaluation se déroulerait ainsi : une part de contrôle continu avec des contrôles ponctuels au lycée et une autre d'examens pour la majeure à l'université. Ainsi, pour valider un semestre, un étudiant doit avoir au moins 10/20 de moyenne générale. Il peut avoir 9/20 sur les enseignements du lycée et compenser avec les notes de la majeure de l'université. En revanche, s'il a moins de 10/20 sur la majeure, il ne pourra pas compenser avec les notes du lycée. "Un rattrapage est organisé à la fin de l'année. Si un étudiant ne valide pas le premier semestre, il devra attendre la fin de l'année avant de passer le rattrapage", précise Christophe Buatois.

Sur la question des passerelles possibles entre le PPPE et d'autres formations, Patrick Courilleau, le VP Formation et vie étudiante de CY Cergy Paris Université, est assez catégorique : "partir du PPPE va être possible, avec des conditions à remplir. Par exemple, un étudiant pourra intégrer la L2 de Lettres modernes s'il refait, au cours de cette deuxième année, des bouts de L1. Par contre, une entrée en PPPE au cours du cursus n'est pour l'instant pas envisagée".